

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 septembre 2020, le député de D'Arcy-McGee, M. David Birnbaum, déposait à l'Assemblée nationale une pétition me demandant d'examiner les modalités du vote par la poste et de permettre à tous les électeurs d'envoyer leur bulletin de vote par la poste lors des élections municipales générales du 7 novembre 2021.

Je tiens d'abord à mentionner que je suis particulièrement sensible aux préoccupations de la population quant à la tenue sécuritaire des élections municipales dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19. Pour cette raison, différentes mesures ont déjà été prises pour assurer la sécurité des électeurs, des candidats et des membres du personnel électoral, et ce, dès la reprise des élections partielles cet automne.

Le vote par correspondance (VPC), normalement limité aux électeurs non domiciliés qui en font la demande, a été élargi à tout électeur qui serait admissible au bureau de vote itinérant et aux électeurs pour lesquels les autorités de la santé publique ordonnent ou recommandent une période d'isolement pour réduire les risques de propagation de la COVID-19. L'élargissement du VPC à ces catégories de personnes permettra d'éviter le déplacement sur les lieux de vote des personnes considérées comme plus à risque de propager la COVID-19 et la circulation du personnel électoral dans les centres d'hébergement et les établissements de santé.

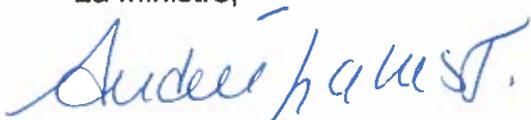
... 2

Par ailleurs, nous avons établi, conjointement avec Élections Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux, un Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale. Ce protocole est évolutif et pourra être ajusté pour tenir compte de l'évolution de la situation concernant la COVID-19.

Enfin, nous poursuivons les travaux relatifs aux différentes adaptations qui pourraient être requises aux procédures électorales en prévision de la tenue des élections municipales générales du 7 novembre 2021. La demande portée par le député de D'Arcy-McGee sera prise en considération dans le cadre de ces travaux.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST